

Compte-rendu de la réunion régionale Hauts de France du 17 janvier 2026 à Roubaix

Présents : 10 personnes

Excusés : 4 personnes

Après avoir fait nos souhaits de bonne année pour 2026, nous avons d'abord vu où en était la situation de certaines personnes :

- On nous informe que **R** a obtenu la reconduction à l'état laïc. Il a fait une demande d'attestation où il faut se mettre d'accord sur les dates.
- **S** qui a obtenu un CDI est actuellement en recherche de logement. On peut voir sur YouTube le documentaire où il apporte son témoignage ainsi que d'autres vidéos.
- Un frère va obtenir une indemnisation de son ancienne communauté avec l'aide d'un avocat.
- Une personne n'a pas réglé le problème avec son employeur. Suite à différents contacts, elle espère négocier une rupture de contrat. Il y a beaucoup de témoignages sur cet Institut. Il y aurait peut-être moyen de faire intervenir Médiacités (média indépendant en ligne, présent à Lille, Lyon, Nantes et Toulouse)
- Il faut savoir que le harcèlement est très difficile à défendre. Cela rejoint le problème des retraites pour les personnes qui ont subi des préjudices.
- On évoque ensuite le cas d'un étudiant africain, envoyé par le réseau Véro, qui a été exclu d'une congrégation et doit renouveler sa carte de séjour. Pour cela il a trouvé des personnes garantes pour le gîte et le couvert. Il voudrait finir le bac canonique pour devenir prêtre ou cuisinier. Le plus simple pour lui serait de retourner dans son pays natal mais a-t-il un espoir d'y trouver sa place ? Le réseau Véro voudrait connaître les vraies raisons de son exclusion mais la congrégation n'est pas tenue de le faire. Autrefois, en GFO, on aidait les gens qui quittaient à faire une formation.

Encore des dénonciations d'abus

Un article de la Croix du 15 janvier : Un rapport demandé par les Bénédictines du Sacré Cœur de Montmartre dénonce 40 ans d'abus spirituel et d'emprise psychologique. C'est alors qu'est évoquée la question des dots et héritages. Les personnes rédigent un testament pour la communauté à leur entrée. La commission juridique signale que, la plupart du temps, en sortant de la communauté, elles oublient de changer le testament.

L'AG 2026

Elle aura lieu les 7 et 8 mars 2026 à Paris ; des documents vont arriver. Attention ! Cette année l'AG commence à 11h et sera donc statutaire à ce moment là.

L'après-midi auront lieu : temps de réflexion, intervention d'Isabelle Le Bourgeois, débat sur le tournant vers l'avenir. Un travail est fait avec **Fraternité Victimes**.

La suite de l'AG statutaire aura lieu le lendemain, puis une synthèse de la veille et un débat sur les orientations à venir.

8 personnes du groupe Nord seraient potentiellement présentes à l'AG. Ne pas oublier les pouvoirs pour ceux qui ne viennent pas.

Autres points débattus

- **La situation de l'APRC :** le nombre de cotisants est toujours en baisse et avoisine les 350. Les personnes qui font appel à l'association sont souvent fragilisées par leur situation ; d'autres ne cotisent plus une fois leur problème résolu (société de service ?) car actuellement, on perd le sens du collectif et de la réciprocité. D'autres personnes sont en difficultés financières. Les membres du CA actuel commencent à prendre de l'âge et on ne trouve personne pour renouveler.
- **Les actions en cours :**
 - L'équipe qui prend en charge l'accueil fait par l'association a reçu 30 demandes durant l'année 2026. Les sollicitations sont diverses et variées. Quelquefois il n'y a pas de suite à la première demande de renseignements qui nous est adressée, parfois les documents envoyés par les intéressés soulèvent d'autres problématiques, notamment les périodes à l'étranger et les déclarations à temps partiel.
 - En ce qui concerne la CAVIMAC, elle est submergée par les dossiers. Nous constatons de ce fait d'importants retards dans le traitement des dossiers. Attend-t-on que les gens meurent pour qu'il y en ait moins ?
 - 70% des procès ont été gagnés ainsi que 40 procès en cassation.
 - Concernant la transmission, des VADE MECUM ont été refaits pour les personnes qui sortent : un pour les personnes accompagnées et un pour les personnes accompagnantes.
- **Justice sociale, droits sociaux et citoyens :**

C'est un point important à travailler.

Les religieux ne sont plus des citoyens pour les institutions religieuses. Officiant à l'étranger, ils ne sont pas informés que les cotisations retraite ne seront pas versées durant cette période. L'église profite du système français (argent des contribuables) sans rien payer et sans assurer ses membres. Les prêtres sont des citoyens comme les autres ; ils devraient être salariés mais on dit que le salariat est incompatible avec le sacerdoce. L'APSSEC qui est maintenant dissoute défendait les droits sociaux et citoyens. La structure de l'église doit être interrogée mais ce n'était pas le rôle de l'APRC, qui défend les retraites, de le faire.

- **Faire des liens :** suivant la situation avec la CIMADE, Fraternité Victimes, le Parvis, Golias...

Prochaine rencontre : Samedi 18 avril 2026.

Marie-Paule Lefrancq